Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements Date de Révision: 03/05/2025

Version: 2.1

# **SECTION 1: IDENTIFICATION**

Identification du Produit
Forme du Produit: Mélange
Nom du Produit: Per-Ox
Code du Produit: AFCO 4325
Utilisation Prévue du Produit

Utilisation de la Substance/du Mélange: Assainisseur pour une utilisation sur les équipements de transformation des aliments. Pour

un usage professionnel uniquement.

<u>Dilution du Produit Informations</u>: 0.17% - 0.95% Nom, Adresse et Téléphone Partie Responsable

**Entreprise:** AFCO

800 Development Avenue Chambersburg, PA 17201 Tél: 800-345-1329

www.afcocare.com
Téléphone D'Urgence

Numéro D'Urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

# **SECTION 2: IDENTIFICATION DES RISQUES**

# Classification de la Substance ou du Mélange

### Classification (GHS-États-Unis)

### **PRODUIT TEL QUE VENDU:**

| H271 |
|------|
| H242 |
| H290 |
| H302 |
| H332 |
| H314 |
| H318 |
| H335 |
| H401 |
|      |

# **PRODUIT À LA DILUTION RECOMMANDÉE:**

Irrit. Peau 3 H316
Irrit. Yeux 2B H320

### **PRODUIT TEL QUE VENDU:**

### Éléments d'Étiquetage

**GHS-États-Unis Étiquetage** 

Pictogramme de Risque (GHS-US)



GHS03





Mot De Signal (GHS-États-Unis) : Danger!

Mentions: Risque (GHS-États-Unis) : H242 - Le chauffage peut provoquer un incendie

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; oxydant fort

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures graves de la peau et lésions oculaires

H318 - Provoque des lésions oculaires graves H335 - Peut irriter les voies respiratoires H401 - Toxique pour les organismes aquatiques

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 1/13

#### Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

Conseils: Sécurité (GHS-États-Unis)

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant toutes les précautions de sécurité ont été lu et compris.

P210 - Tenir loin de la chaleur, des étincelles, flammes nues et surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P220 - Tenir/stocker à l'écart des vêtements, matériaux combustibles, et incompatibles.

P221 - Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles et incompatibles.

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, les poussières et brouillards.

P264 - Laver les mains, les avant-bras et autres zones exposées à fond après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtement de protection, un protecteur pour les yeux et le visage.

P283 - Porter des vêtements de feu/ignifuge/retardateur.

P301+P312 - CAS D'INGESTION: Appel un CENTRE ANTIPOISON ou médecin, si vous sentez mal.

P301+P330+P331 - CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 - SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): Retirer/enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche.

P304+P340 - INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si facile à faire. Continuer à rincer.

P306+P360 - Si les vêtements: Rincer immédiatement les vêtements contaminés et la peau avec beaucoup d'eau avant de les enlever.

P308+P313 - Si exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin/attention.

P310 - Appeler un centre antipoison ou médical.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/Docteur/médical en cas de malaise.

P321 - Traitement spécifique (voir la section 4).

P330 - En cas d'ingestion, rincer la bouche.

P363 - Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser les médias appropriés pour l'extinction.

P371+P380+P375 - En cas d'incendie important et de grandes quantités: évacuer la zone.

Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

P390 - Absorber le déversement pour éviter des dommages matériels.

P403+P233 - Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé.

P405 - Magasin verrouillé.

P406 - Stocker dans le récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant.

P410 - Protéger du rayonnement solaire.

P411+P235 - Stocker à une température ne dépassant pas entreposage et de manutention des températures. GARDER AU FRAIS.

P420 - Rangez-les loin des autres matériaux.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, les normes internationales, territorial et provincial.

# **PRODUIT À LA DILUTION RECOMMANDÉE:**

Pictogramme de Risque (GHS-US) : Aucun.

Mot De Signal (GHS-États-Unis) : AVERTISSEMENT!

Mentions: Risque (GHS-États-Unis) : H316 - Provoque une légère irritation de la peau

H320 - Provoque une irritation des yeux

Conseils: Sécurité (GHS-États-Unis) : P264 - Laver les mains, les avant-bras et autres zones exposées à fond après manipulation.

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 2/13

#### Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

P305+P351+P338 - SI DANS LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si facile à faire. Continuer à rincer. P332+P313 - Si l'irritation cutanée: consulter un Médecin/attention. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un Médecin/attention.

### **Autres Risques**

Autres Risques Aucune Classification des Contribuables: L'exposition des yeux de la peau ou des problèmes respiratoires peut être aggravé pour ceux qui ont condition prédisposée. Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, il émet des fumées toxiques. Contient un matériau oxydant qui peut accélérer le feu.

Toxicité Aigu Inconnu (GHS-États-Unis): Non disponible.

# SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# Mélange et Substances

### **PRODUIT TEL QUE VENDU:**

| Nom des Ingrédients  | Identificateur du Produit | % (w/w) | Classification (GHS-États-Unis)        |
|----------------------|---------------------------|---------|--|
| Eau                  | (CAS No) 7732-18-5        | 50 – 70 | Non Classé.                            |
| Peroxyde d'hydrogène | (CAS No) 7722-84-1        | 20 - 30 | Liq. Ox. 1, H271                       |
|                      |                           |         | Tox. Aigu 4 (Orale), H302              |
|                      |                           |         | Tox. Aigu 4 (Dermique), H312           |
|                      |                           |         | Tox. Aigu 4 (Inhalation: vapeur), H332 |
|                      |                           |         | Corr. Peau 1A, H314                    |
|                      |                           |         | STOT SE 3, H335                        |
|                      |                           |         | Aigu Acuatic 3, H402                   |
|                      |                           |         | Chronique Acuatic 3, H412              |
| Acide acétique       | (CAS No) 64-19-7          | 5 - 10  | Liq. Inflm. 3, H226                    |
|                      |                           |         | Corr. Peau 1A, H314                    |
|                      |                           |         | Dom. Yeux 1, H318                      |
|                      |                           |         | Aigu Acuatic 3, H402                   |
| Acide peroxyacétique | (CAS No) 79-21-0          | 5-10    | Liq. Inflm. 3, H226                    |
|                      |                           |         | Perox. Org. D, H242                    |
|                      |                           |         | Tox. Aigu 4 (Orale), H302              |
|                      |                           |         | Tox. Aigu 4 (Dermique), H312           |
|                      |                           |         | Tox. Aigu 4 (Inhalation), H332         |
|                      |                           |         | Corr. Peau 1A, H314                    |
|                      |                           |         | Aigu Acuatic 1, H400                   |

# PRODUIT À LA DILUTION RECOMMANDÉE:

| Nom des Ingrédients              | Identificateur du Produit | % (w/w) | Classification (GHS-États-Unis)        |
|----------------------------------|---------------------------|---------|--|
| Acide acétique                   | (CAS No) 64-19-7          | 0.095   | Liq. Inflm. 3, H226                    |
|                                  |                           |         | Corr. Peau 1A, H314                    |
|                                  |                           |         | Dom. Yeux 1, H318                      |
|                                  |                           |         | Aigu Acuatic 3, H402                   |
| Acide peroxyacétique             | (CAS No) 79-21-0          | 0.05    | Liq. Inflm. 3, H226                    |
|                                  |                           |         | Perox. Org. D, H242                    |
|                                  |                           |         | Tox. Aigu 4 (Orale), H302              |
|                                  |                           |         | Tox. Aigu 4 (Dermique), H312           |
|                                  |                           |         | Tox. Aigu 4 (Inhalation), H332         |
|                                  |                           |         | Corr. Peau 1A, H314                    |
|                                  |                           |         | Aigu Acuatic 1, H400                   |
| Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1) | (CAS No) 7722-84-1        | 0.21    | Liq. Ox. 1, H271                       |
|                                  |                           |         | Tox. Aigu 4 (Orale), H302              |
|                                  |                           |         | Tox. Aigu 4 (Dermique), H312           |
|                                  |                           |         | Tox. Aigu 4 (Inhalation: vapeur), H332 |
|                                  |                           |         | Corr. Peau 1A, H314                    |
|                                  |                           |         | STOT SE 3, H335                        |

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 3/13

#### Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

|  | Aigu Acuatic 3, H402      |
|--|---------------------------|
|  | Chronique Acuatic 3, H412 |

Texte intégral des phrases H: voir la section 16.

### **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### **Description des Mesures de Premiers Soins**

### **PRODUIT TEL QUE VENDU:**

**Général:** Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (Montrer l'étiquette si possible).

**Inhalation:** Lorsque les symptômes se produisent: déplacer à l'air frais et aérer la zone. Retirer à l'air frais et maintenir la personne au repos dans une position confortable pour respirer. Obtenir des soins médicaux.

**Contact Avec la Peau:** Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez des conseils médicaux/attention immédiate. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Contact Avec les Yeux:** Consulter immédiatement un médecin. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médicaux.

### PRODUIT À LA DILUTION RECOMMANDÉE:

**Général:** Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (Montrer l'étiquette si possible). En cas d'exposition ou suspectée: Consulter un médecin/attention.

Inhalation: Retirer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact Avec la Peau: Rincez abondamment à l'eau.
Contact Avec les Yeux: Rincez abondamment à l'eau.

Ingestion: Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

### Symptômes les Plus Importants et les Effets Aigus et Différés

#### **PRODUIT TEL QUE VENDU:**

**Général:** Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation. Corrosif. Provoque des brûlures. Provoque des lésions oculaires graves.

**Inhalation:** Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation peut causer une grave irritation immédiate progresse rapidement à des brûlures chimiques.

Contact Avec la Peau: Le contact peut causer une grave irritation immédiate progresse rapidement à des brûlures chimiques.

Contact Avec les Yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

**Ingestion:** L'ingestion d'une petite quantité de ce matériel entraînera risque sanitaire sérieux. Nocif en cas d'ingestion. Le contact peut causer une grave irritation immédiate progresse rapidement à des brûlures chimiques.

Les Symptômes Chroniques: Aucun.

## <u>Indication des Éventuels Soins Médicaux Immédiats et Traitements Particuliers Nécessaires</u>

Si exposition prouvée ou suspectée, obtenir des conseils médicaux et l'attention. (Montrer l'étiquette si possible).

### SECTION 5: LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### **Moyens D'Extinction**

Adapté Moyens D'Extinction: Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse, poudre sèche.

Inadéquat Moyens D'Extinction: Ne pas utiliser un jet d'eau lourde. Utilisation des flux d'eau lourde peut propager le feu.

# Risques Particuliers Résultant de la Substance ou du Mélange

**Risque D'Incendie:** Ce produit est ininflammable mais pendant produit incendie, il peut se décomposer et produire de l'oxygène qui peuvent initier ou favoriser la combustion. Oxydant fort.

**Risque D'Explosion:** Les contenants chauffés peuvent accumuler de la pression, la rupture des contenants fermés, la propagation du feu et de l'augmentation des risques de brûlures et des blessures.

Réactivité: Décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives, de l'acide acétique et de l'oxygène, ce qui favorise la combustion.

### **Conseils Pour les Pompiers**

Mesures de Précaution Incendie: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

**Instructions Lutte Contre L'Incendie:** Utiliser un jet d'eau ou de brouillard pour refroidir les contenants exposés. Pour incendie important et de grandes quantités, évacuer la zone. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou de la distance maximale en raison du risque que les contenants chauffés peuvent se rompre.

**Protection en Cas D'Incendie:** Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 4/13

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

**Produits de Combustion Risques:** Vapeurs corrosives, de l'acide acétique.

**Autre Information:** Ne pas laisser les écoulements de lutte contre l'incendie dans les égouts ou les cours d'eau. Extincteurs de type chimique ne sont pas efficaces avec de l'acide peracétique ou le peroxyde d'hydrogène.

Référence à D'Autres Sections: Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

### **SECTION 6: MESURES DE REJET ACCIDENTEL**

### Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'Urgence.

**Mesures Générales:** Ne laisser le produit se répandre dans l'environnement. Ne PAS respirer les vapeurs, brouillards ou le pulvérisation. Eviter tout contact avec la peau, sur les yeux ou les vêtements. Approche de presse contre le vent.

#### **Pour les Non-Secouristes**

**Équipement Protecteur:** Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

**Procédures D'Urgence:** Évacuer le personnel inutiles.

**Pour le Personnel D'Urgence** 

Équipement Protecteur: Équipez équipe de nettoyage avec une protection adéquate.

Procédures D'Urgence: Aérer la zone. Précautions pour L'Environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

### Méthodes et Matériel de Confinement et de Nettoyage

**Pour Confinement:** Les petits déversements peuvent être rincés à une conduite d'égout approuvé avec des quantités généreuses de l'eau. Pour les grands déversements, endiguer bien en avant du déversement avec un matériau non réactif comme du sable.

Neutraliser soigneusement le liquide déversé. Déversement peut être neutralisé avec du carbonate de sodium

(carbonate de sodium) sur la surface de diffusion. Utiliser 0.7 à £ 1 de carbonate de soude pour chaque gallon de produit déversé. Le produit neutralisé résultant sera du dioxyde de carbone et l'eau. Le matériel de rinçage avec de l'eau et de recueillir pour l'élimination dans des récipients en plastique. Nettoyez immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Absorber le déversement pour éviter des dommages matériels.

**Méthodes de Nettoyage:** Ne pas prendre en matériau combustible tel que: la sciure ou de matière cellulosique. Contactez les autorités compétentes après un déversement.

**<u>Référence à D'Autres Sections</u>**: Voir rubrique 8, Contrôle de l'exposition et de protection personnelle.

### **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### Précautions à Prendre Pour une Manipulation Sans Risque

**Risques Supplémentaires Lors du Traitement:** Peut être corrosif pour les métaux. Manipuler les conteneurs vides avec précaution. Peut provoquer ou aggraver un incendie; oxydant.

Mesures D'Hygiène: Manipuler selon des procédures d'hygiène conformément aux norme de sécurité industrielles. Se laver les maisn avec un savon doux et de l'eau avant de manger, boire, fumer et le travail après avoir été exposé à d'autres zones. Se laver les mains et les avant-bras après avoir manipulé.

### Conditions d'un Stockage Sûr, y Compris D'Éventuelles Incompatibilités

Mesures Techniques: Aucune connue.

Conditions De Stockage: Conservez dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas entreposer près des agents réducteurs, des carburants, des matières organiques, ou d'autres matériaux non compatibles. Ne pas stocker dans des rayons directs du soleil, ou à proximité de sources d'ignition ou de chaleur. Le produit peut être livré sur des palettes en bois, mais doit être stocké sur des palettes en plastique ou des palettes en plastique recouvert. Les fûts en position verticale. Les fûts vides aussi complètement que possible. Triple rinçage avant l'élimination.

Matériaux Incompatibles: Saleté, métaux, bases fortes, agents réducteurs, matière organique, le papier, le bois, le cuir et les métaux lourds et leurs sels. Peut réagir violemment avec les métaux finement divisés. Ne jamais retourner le produit au récipient d'origine.

Règles Spéciales sur les Emballages: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

<u>Fin Utilisation Spécifique(s)</u>: Assainisseur pour une utilisation sur les équipements de transformation des aliments. Pour un usage professionnel uniquement.

# SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de Contrôle

| Acide acétique (64-19-7) |                 |                      |
|--------------------------|-----------------|----------------------|
| Mexique                  | OEL TWA (mg/m³) | 25 mg/m <sup>3</sup> |

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 5/13

### Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

| 10 ppm 37 mg/m³ 15 ppm 10 ppm n) 10 ppm n) 25 mg/m³ (ppm) 10 ppm 37 mg/m³ 37 mg/m³ |
|---|
| 15 ppm  10 ppm  115 ppm  115 ppm  15 ppm  (mg/m³) 25 mg/m³  ((ppm) 10 ppm  10 ppm  25 mg/m³  10 (ppm) 37 mg/m³  37 mg/m³  |
| 10 ppm 110 ppm 115 ppm 15 ppm 16 (mg/m³) 25 mg/m³ 17 (ppm) 10 ppm 18 (mg/m³) 25 mg/m³ 19 (ppm) 10 ppm 10 (mg/m³) 37 mg/m³                                       |
| 15 ppm (mg/m³) 25 mg/m³ (ppm) 10 ppm (s) (mg/m³) 25 mg/m³ (lopm) 10 ppm 31 (ppm) 37 mg/m³   |
| (mg/m³)     25 mg/m³       (ppm)     10 ppm       .) (mg/m³)     25 mg/m³       .) (ppm)     10 ppm       .) (ppm)     10 ppm       .) (mg/m³)     37 mg/m³     |
| (ppm)     10 ppm       (x) (mg/m³)     25 mg/m³       (x) (ppm)     10 ppm       (x) (mg/m³)     37 mg/m³   |
| 25 mg/m³ 25 mg/m³ 10 ppm 37 mg/m³ 37 mg/m³  |
| 10 ppm<br>) (mg/m³) 37 mg/m³  |
|   |
|   |
| ) (ppm) 15 ppm  |
| 50 ppm  |
| 15 ppm  |
| 10 ppm  |
| 37 mg/m³  |
| 15 ppm  |
| 25 mg/m³  |
| 10 ppm  |
| <u> </u>  |
| 3) 1.5 mg/m <sup>3</sup>  |
| 1 ppm   |
| 3 mg/m <sup>3</sup>   |
| 2 ppm   |
| n) 1 ppm  |
| (mg/m³) 1.4 mg/m³   |
| (ppm) 1 ppm   |
| 1.4 mg/m <sup>3</sup> )   |
| 1 ppm   |
| 75 ppm  |
| 1 ppm   |
| 1.4 mg/m³   |
|   |
| 1 ppm   |
| 1 ppm   |
| 1   |

### Contrôle de L'Exposition

### **PRODUIT TEL QUE VENDU:**

Contrôles Techniques Appropriés: Urgence fontaines de lavage des yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles dans le voisinage immédiat de toute exposition potentielle Station de lavage des yeux et douche de sécurité doivent être disponibles dans le voisinage immédiat pour toute exposition potentiel. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations génèrent des fumées, des gaz, de la vapeurs, du brouillard ou pulvérisation, une enceinte de confinement d'utilisation, une ventilation locale ou d'autres contrôles d'ingénierie pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques inférieur aux limites recommandées ou réglementaires. Veiller à ce que toutes réglementations nationales/locales soit respectées.

Équipement De Protection Individuelle: Lunettes de protection. Visière. Gants. Vêtements de protection.









Matériaux Pour Vêtements de Protection: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

**Protection des Mains:** Porter des gants résistants aux produits chimiques. **Protection des Yeux:** Lunettes de protection chimique ou un masque facial.

Protection de la Peau: Vêtements de protection.

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

**Protection Respiratoire:** Le respirateur n'est pas nécessaire dans des conditions normales et prévues de l'utilisation du produit. Si les concentrations atmosphériques de vapeur ou de brouillard devraient dépasser les limites d'exposition, utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH.

Protection Thermique de Risque: Porter un vêtement de protection approprié.

Autre Information: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### PRODUIT À LA DILUTION RECOMMANDÉE:

Contrôles Techniques Appropriés: Urgence fontaines de lavage des yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles dans le voisinage immédiat de toute exposition potentielle Station de lavage des yeux et douche de sécurité doivent être disponibles dans le voisinage immédiat pour toute exposition potentiel. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations génèrent des fumées, des gaz, de la vapeurs, du brouillard ou pulvérisation, une enceinte de confinement d'utilisation, une ventilation locale ou d'autres contrôles d'ingénierie pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants atmosphériques inférieur aux limites recommandées ou réglementaires. Veiller à ce que toutes réglementations nationales/locales soit respectées.

Équipement De Protection Individuelle: Lunettes de protection. Gants.





Protection des Mains: Porter des gants de protection.

Protection des Yeux: Lunettes de sécurité.

**Protection de la Peau:** Aucun habituellement nécessaire. **Protection Respiratoire:** Aucun habituellement nécessaire.

**Protection Thermique de Risque:** Aucun habituellement nécessaire. **Autre Information:** Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## **SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### Informations sur Physiques de Base et Chimiques

**État Physique** : Liquide. **Apparence** : Sans couleur.

**Odeur** : Pointu, piquante, de vinaigre.

Seuil de L'Odeur : Non disponible.

**pH** : <1

Vitesse D'Évaporation (Acétate de Butyle = 1) : Non disponible.

Point de Fusion : -25.9°C

Point de Congélation : Non disponible.

Point D'Ébullition (faire bouillir): 99°CPoint Éclair: >93.3°CLa Température D'Auto-Inflammation: 270°C

Température de Décomposition : Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible.

Limite Inférieure D'Inflammabilité : Non disponible.

Limite Supérieure D'Inflammabilité : Non disponible.

Pression De Vapeur : 22 mm Hg (25°C)

Densité Relative de Vapeur à 20°C : Non disponible.

**Gravité Spécifique** 1.12 Solubilité Complète. Log Pow Non disponible. Non disponible. Log Kow Viscosité. Cinématique Non disponible. Viscosité, Dynamique Non disponible. Données D'Explosion - Sensibilité Aux Chocs Non disponible. Données D'Explosion - Sensibilité Aux Décharges Non disponible.

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 7/13

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

## **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité:** La décomposition thermique génère: Vapeurs corrosives. Lorsque chauffé jusqu'à décomposition, génère de l'acide acétique et de l'oxygène qui supporte la combustion.

Stabilité Chimique: La durée de conservation est d'un an à partir de la date de fabrication. Oxydant - Peut aggraver un incendie.

Possibilité Risque de Réactions: Polymérisation risques ne se produira pas.

**Conditions à Éviter:** Flammes nues, des températures élevées, toute source de chaleur, sunlight. Combustibles tels que le papier, le bois et le cuir. Des températures plus élevées accélérer la décomposition résultant en une perte de dosage.

Matériaux Incompatibles: Saleté, métaux, bases fortes, agents réducteurs, matière organique, le papier, le bois, le cuir et les métaux lourds et leurs sels. Peut réagir violemment avec les matières combustibles. Peut réagir violemment avec les métaux finement divisés.

Produits de Décomposition Risques: Vapeurs corrosives, de l'acide acétique et de l'oxygène qui supporte la combustion.

### **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

## <u>Informations sur les Effets Toxicologiques – Produit</u>

### **PRODUIT TEL QUE VENDU:**

Toxicité Aigu: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Données CL50 et DL50: Non classé.

Corrosion/Irritation Cutanée: Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

Lésions Oculaires Graves/Irritation: Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation des Voies Respiratoires ou de la Peau: Non classé.

Mutagénicité des Cellules Germinales: Non classé.

**Tératogénicité:** Non disponible. **Cancérogénicité:** Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Répétée): Non classé.

Toxicité Pour la Reproduction: Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Unique): Peut irriter les voies respiratoires.

Danger D'Aspiration: Non classé.

Négatifs Éventuels Effets sur la Santé Humaine et Symptômes: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

**Symptômes/Lésions Après Inhalation:** Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation peut causer une grave irritation immédiate progresse rapidement à des brûlures chimiques.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec la Peau: Le contact peut causer une grave irritation immédiate progresse rapidement à des brûlures chimiques.

Symptômes/Lésions Après Contact Avec les yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

**Symptômes/Lésions Après Ingestion:** L'ingestion d'une petite quantité de ce matériel entraînera risque sanitaire sérieux. Nocif en cas d'ingestion. Le contact peut causer une grave irritation immédiate progresse rapidement à des brûlures chimiques.

Symptômes Chroniques: Aucun.

### PRODUIT À LA DILUTION RECOMMANDÉE:

**Toxicité Aigu:** Nocif en cas d'ingestion. **Données CL50 et DL50:** Non classé.

Corrosion/Irritation Cutanée: Provoque une légère irritation de la peau. Lésions Oculaires Graves/Irritation: Provoque une irritation des yeux. Sensibilisation des Voies Respiratoires ou de la Peau: Non classé.

Mutagénicité des Cellules Germinales: Non classé.

**Tératogénicité:** Non disponible. **Cancérogénicité:** Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Répétée): Non classé.

Toxicité Pour la Reproduction: Non classé.

Toxicité Spécifique Pour Certains Organes (Exposition Unique): Non classé.

Danger D'Aspiration: Non classé.

Négatifs Éventuels Effets sur la Santé Humaine et Symptômes: Nocif en cas d'ingestion.

Symptômes/Lésions Après Inhalation: Aucun prévu en utilisation normale. Symptômes/Lésions Après Contact Avec la Peau: Rougeur, irritation. Symptômes/Lésions Après Contact Avec les yeux: Rougeur, irritation.

Symptômes/Lésions Après Ingestion: Avaler une petite quantité de ce matériau se traduira par une irritation.

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 8/13

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

# Informations sur les Effets Toxicologiques - Ingrédient(s)

### Données CL50 et DL50:

| Acide peroxyacétique (79-21-0)   |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| LD50 Orale Rat                   | 263 mg/kg                          |
| LD50 Dermique Lapin              | 1410 μl/kg                         |
| LC50 Inhalation Rat (mg/l)       | 0.3 mg/l (Temps d'exposition: 1 h) |
| Eau (7732-18-5)                  |                                    |
| LD50 Orale Rat                   | >90000 mg/kg                       |
| Acide acétique (64-19-7)         |                                    |
| LD50 Orale Rat                   | 3310 mg/kg                         |
| LD50 Dermique Lapin              | 1060 μl/kg                         |
| LC50 Inhalation Rat (mg/l)       | 11.4 mg/l/4h                       |
| ATE (orale)                      | 3310.000 mg/kg poids corporel      |
| ATE (poussière, brouillard)      | 11.400 mg/l/4h                     |
| Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1) |                                    |
| LD50 Orale Rat                   | 376 mg/kg                          |
| LD50 Dermique Lapin              | 2000 mg/kg                         |
| LC50 Inhalation Rat (mg/l)       | 2 g/m³ (Temps d'exposition: 4 h)   |
| Groupe IARC                      | 3                                  |

# **SECTION 12: INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

**Toxicité**: Écologie – Généralités: Toxique pour la vie aquatique.

|                                 | remains bean in the advantage.  |
|---------------------------------|---|
| Acide acétique (64-19-7)        |   |
| LC50 Poisson 1                  | 79 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [Statique])      |
| EC50 Daphnie 1                  | 65 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [Statique])            |
| LC50 Poisson 2                  | 75 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [Statique])      |
| Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1 | )   |
| LC50 Poisson 1                  | 16.4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas)               |
| EC50 Daphnie 1                  | 18 - 32 mg/l (Temps d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna [Statique])       |
| LC50 Poisson 2                  | 18 - 56 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [Statique]) |

### Persistance et Dégradable

| Per-Ox (AFCO 4325)        |   |
|---------------------------|---|
| Persistance et Dégradable | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. |

### Potentiel de Bioaccumulation

| Per-Ox (AFCO 4325)               |  |  |
|----------------------------------|--|--|
| Potentiel de Bioaccumulation     | Non-établi.                              |  |
| Acide peroxyacétique (79-21-0)   |  |  |
| BCF Poisson 1                    | (Pas bioaccumulable, Dégradation rapide) |  |
| Acide acétique (64-19-7)         |  |  |
| Log Pow                          | -0.31 (à 20°C)                           |  |
| Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1) |  |  |
| BCF Poisson 1                    | (Pas de bioaccumulation)                 |  |

Mobilité Dans le Sol: Non disponible.

**Autres Effets Néfastes** 

Autres Informations: Éviter le rejet dans l'environnement.

### **SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

**Recommandations Relatives à L'Élimination des Déchets:** Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets: Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Garder hors des égouts et des cours d'eau.

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 9/13

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

: 140

14.1 Conformément à DOT

Nom d'Expédition : Liquide Comburant, Corrosif, S.I.C. (contient du peroxyde d'hydrogène et un mélange d'acide

peroxyacétique, stabilisé)

Classe de Risque : 5.1
Numéro d'Identification : UN3098
Codes d'Étiquetage : 5.1, 8
Groupe d'Emballage : II

14.2 Conformément à IMDG

**ERG Numéro** 

Nom d'Expédition : Liquide Comburant, Corrosif, S.I.C. (contient du peroxyde d'hydrogène et un mélange d'acide

peroxyacétique, stabilisé)

Classe de Risque : 5.1
Numéro d'Identification : UN3098
Groupe d'Emballage : II
Codes d'Étiquetage : 5.1, 8
EmS-No. (Feu) : F-H
EmS-No. (Déversement) : S-Q

14.3 Conformément à IATA

Nom d'Expédition : Liquide Comburant, Corrosif, S.I.C. (contient du peroxyde d'hydrogène et un mélange d'acide

peroxyacétique, stabilisé)

Groupe d'Emballage : II

Numéro d'Identification: UN3098Classe de Risque: 5Codes d'Étiquetage: 5.1, 8

ERG Code (IATA) : 5C

14.4 Conformément à TDG

Nom d'Expédition : Liquide Comburant, Corrosif, S.I.C. (contient du peroxyde d'hydrogène et un mélange d'acide

peroxyacétique, stabilisé)

Groupe d'Emballage : II
Classe de Risque : 5.1
Numéro d'Identification : UN3098
Codes d'Étiquetage : 5.1, 8





# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

### Règlements Fédéraux des États-Unis

| Per-Ox (AFCO 4325)   |  |  |
|--|--|--|
| Section SARA 311/312 Classes de Risque   | Risque Immédiat (Aigu) pour la santé.      |  |
|  | Risque Différée (Chronique) pour la santé. |  |
|  | Risque d'incendie.                         |  |
|  | Risque réactif.                            |  |
| Acide peroxyacétique (79-21-0)   |  |  |
| Répertorié au États-Unis (TSCA Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.      |  |  |
| Répertorié au Section 302 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques).      |  |  |
| Répertorié au SARA Section 313 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques). |  |  |
| Section SARA 302 - Seuil de planification Quantité (TPQ) 500                       |  |  |
| Section SARA 313 - Emission de Rapports  | 1.0%                                       |  |
| Eau (7732-18-5)  |  |  |
| Répertorié au États-Unis (TSCA: Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.     |  |  |
| Acide acétique (64-19-7)   |  |  |

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 10/13

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

### Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

Répertorié au États-Unis (TSCA Toxic Substances Control Act) de l'inventaire.

Répertorié au Section 302 (Liste de produits chimiques spécifiques toxiques).

Section SARA 302 - Seuil de planification Quantité (TPQ) 1000 (concentration de >52%)

# Réglementations D'États des États-Unis

### Acide peroxyacétique (79-21-0)

États-Unis - Californie - Liste Toxic Contaminants Atmosphériques (AB 1807, AB 2728).

États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - New Jersey - RTK - Droit de Savoir Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.

États-Unis - New Jersey - Environnement Liste des Substances Dangereuses.

Etats-Unis - New Jersey - TCPA - Substances extrêmement dangereuses (EHS).

États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Dangers de l'Environnement.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.

#### Acide acétique (64-19-7)

États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - New Jersey - RTK - Droit de Savoir Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.

États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - TWA.

États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Dangers de l'Environnement.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

### Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

États-Unis - New Jersey - Prévention de Décharge - Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - New Jersey - RTK - Droit de Savoir Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - New Jersey - Risques pour la Santé Spécial Liste des Substances.

États-Unis - New Jersey - Environnement Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - New York - Limites d'Exposition Professionnelle - TWA.

États-Unis - New York - Déclaration des Rejets Partie 597 - Liste des Substances Dangereuses.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) - Liste des Dangers de l'Environnement.

États-Unis - Pennsylvanie - RTK (Droit de Savoir) Liste.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Long Terme.

États-Unis - Texas - Effets dépistage niveaux - À Court Terme.

### Règlement Canadien

### Acide peroxyacétique (79-21-0)

Inscrite sur la liste Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

#### Eau (7732-18-5)

Inscrite sur la liste Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

# Acide acétique (64-19-7)

Inscrite sur la liste Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

## Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

Inscrite sur la liste Canadienne (LIS) (Liste Intérieure des Substances).

# SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS DATE DE PRÉPARATION OU DERNIERE REVISION

Date de Révision : 03/05/2025

Autres Informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la SDS de l'OSHA Norme de

Communication des Risques 29 CFR 1910.1200.

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 11/13

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

#### **Complets des Phrases de Texte GHS:**

| nets des Fillases de Texte Ghs.   |   |
|-----------------------------------|---|
| Tox. Aigu 4 (Dermique)            | Toxicité Aigu (Dermique) Catégorie 4.   |
| Tox. Aigu 4 (Inhalation)          | Toxicité Aigu (Inhalation) Catégorie 4.   |
| Tox. Aigu 4 (Inhalation)          | Toxicité Aigu (Inhalation: poussière, brouillard) Catégorie 4.                    |
| Tox. Aigu. 4 (Inhalation: vapeur) | Toxicité Aigu (inhalation: vapeur) Catégorie 4.                                   |
| Tox. Aigu 4 (Orale)               | Toxicité Aigu (Orale) Catégorie 4.  |
| Aiguë Acuatique 1                 | Risques pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 1.                 |
| Aiguë Acuatique 2                 | Risques pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 2.                 |
| Aiguë Acuatique 3                 | Risques pour l'environnement aquatique - Risque Aigu Catégorie 3.                 |
| Chronique Acuatique 3             | Risques pour l'environnement aquatique - Risque Chronique Catégorie 3.            |
| Dom. Yeux 1                       | Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1.                         |
| Liq. Inflm. 3                     | Les liquides inflammables Catégorie 3.  |
| Corr. Mét. 1                      | Corrosif pour les métaux Catégorie 1.   |
| Perox. Org. D                     | Peroxyde Organique Catégorie D.   |
| Liq. Ox. 1                        | Liquides comburants Catégorie 1.  |
| Corr. Peau 1A                     | Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1A.                                       |
| STOT EU 3                         | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3. |
| H226                              | Vapeur et liquide inflammable.  |
| H242                              | Chauffage peut provoquer un incendie.   |
| H271                              | Peut provoquer un incendie ou explosion ; oxydant fort.                           |
| H290                              | Peut être corrosif pour les métaux.   |
| H302                              | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H312                              | Nocif par contact avec la peau.   |
| H314                              | Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.                 |
| H316                              | Provoque une légère irritation de la peau.  |
| H318                              | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H320                              | Provoque une irritation des yeux.   |
| H332                              | Nocif par inhalation.   |
| H335                              | Peut irriter les voies respiratoires.   |
| H400                              | Très toxique pour la vie aquatique.   |
| H401                              | Toxique pour la vie aquatique.  |
| H402                              | Nocif pour la vie aquatique.  |
| H412                              | Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.                             |
|                                   | <u> </u>  |

NFPA Risque Pour La Santé

: 3 - Une exposition de courte pourrait causer des blessures temporaires ou résiduelle grave même si une attention

médicale rapide a été donné.

NFPA Risque D'Incendie

NFPA Réactivité

1 - Doit être préchauffé avant l'allumage peut se produire.

1 - Normalement stables, mais peut devenir instable à températures et pressions élevées ou peuvent réagir avec de l'eau avec un dégagement d'énergie, mais non

brutalement.

NFPA Danger Spécifique. : OX - Cela dénote un oxydant, un produit chimique qui peut

augmenter considérablement le taux de combustion/feu.

**HMIS III Évaluation** 

Santé : 3 Risque Sérieux - Blessures majeures susceptibles moins que des mesures soient prises

rapidement et le traitement médical est donné.

Inflammabilité 1 - Risque Faible. **Physique** : 1 - Risque Faible.



03/05/2025 12/13 FR (Français États-Unis)

Fiche de Données de Sécurité

Selon le Registre Fédéral / Vol. 77, No. 58 / Lundi, 26 de mars 2012 / Lois et Règlements

# Responsable Pour la Préparation de ce Document

AFCO 800 Development Avenue Chambersburg, PA 17201 T: 800-345-1329

Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Amérique du Nord GHS SDS 2015 (États-Unis, Can., Mex.)

03/05/2025 FR (Français États-Unis) 13/13